



F S S P X

## Communiqué

### du Supérieur général de la FSSPX

---

*Celui qui m'aime observe – et fait observer – mes  
commandements.*

---

La Déclaration *Fiducia supplicans* du préfet du Dicastère pour la Doctrine de la foi, sur la question des bénédictions pour les « couples en situation irrégulière et les couples de même sexe », nous laisse dans la consternation. D'autant plus que ce document a été signé par le pape lui-même.

Bien qu'elle prétende prévenir toute confusion entre la bénédiction de telles unions illégitimes et celle d'un mariage entre un homme et une femme, cette déclaration n'évite ni la confusion ni le scandale : non seulement elle enseigne qu'un ministre de l'Église peut appeler la bénédiction de Dieu sur des unions peccamineuses, mais par ce biais, elle conforte de fait ces situations de péché.

L'appel d'une telle « bénédiction » consisterait seulement à demander pour ces personnes, dans un cadre non liturgique, que « tout ce qui est vrai, bon et humainement valable dans leur vie et dans leurs relations soit investi, guéri et élevé par la présence de l'Esprit-Saint ».

Mais faire croire à ceux qui vivent dans une union foncièrement viciée, que cette dernière pourrait être en même temps positive et porteuse de valeurs, c'est la pire des tromperies, et le manque le plus grave de charité envers ces âmes égarées. Il est faux d'imaginer qu'il y ait quelque chose de bon dans une situation de péché public, et il est faux de prétendre que Dieu puisse bénir des couples vivant dans une telle situation.

Sans doute, tout homme peut être secouru par la miséricorde prévenante de Dieu, et découvrir avec confiance qu'il est appelé à se convertir pour recevoir le salut que Dieu lui propose. Et jamais la sainte Église ne refuse la bénédiction aux pécheurs qui la lui demandent légitimement : mais alors, cette bénédiction n'a pas d'autre objet que d'aider l'âme à vaincre le péché pour vivre en état de grâce.



La sainte Église peut donc bénir n'importe quel individu, même un païen. Mais jamais, en aucune manière, elle ne pourra bénir une union en elle-même peccamineuse, sous prétexte d'encourager ce qu'il y aurait de bon en elle.

Lorsqu'on bénit un couple, on ne bénit pas des individus isolés : on bénit nécessairement la relation qui les unit. Or, on ne peut pas racheter une réalité intrinsèquement mauvaise et scandaleuse.

Un tel encouragement à procéder pastoralement à ces bénédictions conduit dans la pratique, inexorablement, à l'acceptation systématique de situations incompatibles avec la loi morale, quoi que l'on dise par ailleurs.

Cela correspond malheureusement aux affirmations du pape François, qui définit comme « superficielle et naïve » l'attitude de ceux qui obligent les personnes à des « comportements pour lesquels ils ne sont pas encore mûrs, ou dont ils ne sont pas capables <sup>1</sup> ».

Cette pensée, qui ne croit plus à la puissance de la grâce et évacue la croix, n'aide personne à sortir du péché. Elle remplace le vrai pardon et la vraie miséricorde par une amnistie tristement impuissante. Et ne fait qu'accélérer la perte des âmes et la destruction de la morale catholique.

Tout le langage alambiqué et le déguisement sophistique du document du Dicastère pour la Doctrine de la foi ne peut cacher la réalité élémentaire et évidente de ces bénédictions : elles ne feront autre chose que conforter ces unions dans leur situation intrinsèquement peccamineuse, et encourager d'autres à les suivre. Cela ne sera qu'un succédané du mariage catholique.

En fait, cela manifeste un manque profond de foi dans le surnaturel, dans la grâce de Dieu et la force de la croix pour vivre dans la vertu, dans la pureté et dans la charité, conformément à la volonté de Dieu.

C'est un esprit naturaliste et défaitiste qui s'aligne lâchement sur l'esprit du monde, ennemi de Dieu. Il s'agit d'une reddition et d'un asservissement de plus face au monde, de la part de la hiérarchie libérale et moderniste, qui depuis le concile Vatican II est au service de la Révolution à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église.

Que la bienheureuse Vierge Marie, gardienne de la foi et de la sainteté, vienne en aide à la sainte Église. Qu'elle protège surtout les plus exposés à ce chaos : les enfants, désormais obligés de grandir dans une nouvelle Babylone, sans repères ni guide qui rappelle la loi morale.

Don Davide Pagliarani, Supérieur général

Menzingen, le 19 décembre 2023

---

<sup>1</sup> François, Entretien avec les jésuites à Lisbonne, 5 août 2023.